

« rendu. » (M<sup>me</sup> DE MAINTENON.) — « J'ai vu des savants aimables; mais j'en ai trouvé d'un peu lourds. » (MARMONTEL.)

Effectivement la suppression de *en* ne peut avoir lieu dans aucun de ces exemples : *Que vous avez gagné; le déplaisir d'avoir trouvé; que son père n'avait amassé; qu'elle n'a fait*, n'offrent plus de sens : donc *en* est régime direct, donc le participe a dû être invariable.

Mais on dira avec accord : « Il avait une jolie maison, il a dissipé « follement tous les revenus qu'il *en* a retirés : » parce qu'ici je puis supprimer *en* : *Tous les revenus qu'il a retirés*. Cette suppression m'indique que ce n'est pas *en* qui est le régime direct, mais le mot *revenus* représenté par *que* relatif, qui, précédant le participe, l'oblige à s'accorder avec lui en genre et en nombre.

C'est d'après le même principe que le participe est invariable dans cette phrase : *J'en ai reçu deux lettres; en* peut se retrancher ; mais comme le régime direct *deux lettres* est après le participe, ce dernier rejette nécessairement l'accord.

Conformément à cette règle, je dirai donc avec Racine :

Et sur mon propre trône on me verrait placée  
Par le même tyran qui m'en aurait chassée!

(*Alexandre le Grand*, acte III, sc. 2.)

Votre père et les rois qui les ont devancés,  
Sitôt qu'ils y montaient, s'en sont vus renversés.

(*Les Frères ennemis*, acte IV, sc. 5.)

Vertot : « Cassius ne cherchait dans la perte de César que la vengeance de quelques injures qu'ils *en* avait reçues. » — J.-J. Rousseau : « On ne pouvait pas se plaindre de son administration, quoi qu'elle ne répondit pas aux espérances qu'on *en* avait conçues. » — Delille : « La renommée que Virgile décrit d'une manière si brillante est fort supérieure à toutes les imitations qu'on *en* a faites. » — Et Le Sage : « Je ne trouvais point le château au dessous de la description que mon mari m'en avait faite. »

REMARQUE. — Comme le pronom *en* n'influe sur le participe que lorsqu'il est régime direct, il en résulte que ce pronom n'exerce aucune influence sur le participe des verbes passifs, unipersonnels et neutres, puisque ces verbes n'ont point de régime direct. Il en est de même à l'égard des verbes essentiellement pronominaux, qui, ayant toujours un régime direct dans le second pronom, ne peuvent admettre le pronom *en* que comme régime indirect. Ainsi l'on écrira, sans faire attention au pronom *en* : « Elle *en* est aimée » — « Les malheurs qu'il *en* est résulté. » — « Cette gloire

« que Louis XIV désira, vous *en* avez joui. » — « Ils *en* sont venus aux mains. » — « Ils s'*en* sont repentis. »

Voyez ce que nous disons sur le pronom *en*, page 389.

### § IX.

*Combien de, que de, quel, quelle*, suivis d'un substantif, peuvent être avec ce substantif le régime direct du verbe qui le suit ; et alors le participe est variable, d'après la règle générale, qui veut que le participe s'accorde quand il est précédé de son régime direct.

On se rappellera que le régime direct répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi?* pour les choses.

Racine a dit avec accord dans *Esther* (act. III, sc. 4) :

*Quelle* guerre intestine avons-nous allumée!

parce que *quelle guerre* est régime direct, et qu'il précède le participe; nous avons allumé, *quoi? une guerre intestine*.

Dans *Bérénice* (act. IV, sc. 4) :

*Quels* pleurs ai-je séchés! . . . .

j'ai séché, *quoi? des pleurs*.

Dans *Phèdre* (act. I, sc. 1) :

*Quels* courages Vénus n'a-t-elle pas domptés!

Vénus a dompté, *quoi? des courages*.

Voltaire, dans *Zulime* (act. IV, sc. 5), a dit également :

. . . . Je sais tout ce que j'ai commis,  
Et *combien* (409) de devoirs en un jour j'ai trahis.

j'ai trahi, *quoi? des devoirs*.

(409) Ces exemples donnent lieu à une observation sur la valeur du mot *combien*.

Ce collectif ne renferme pas en soi le nombre pluriel, car on dit : « Combien avez-vous gagné? » — « Combien avez-vous obtenu? » — « Combien vous a-t-on donné? »

Son influence dépend donc seulement du mot complétif qui le suit, et qui, s'il n'est énoncé, est supprimé par ellipse. « Combien (d'argent) avez-vous gagné, avez-vous obtenu, vous a-t-on donné? »

Mais je dirai : « Combien y sont restés! » — « Combien peu s'en sont retirés! » Combien de *gens* sont restés, se sont retirés!

Combien à cet écueil se sont déjà brisés! (Corneille, *Cinna*, I, 2.)

L'abbé Barthélemy (*Voyage d'Anach.*, ch. 79) : « Combien de pleurs m'eût épargnés cette philosophie que vous traitez de grossière ! » eût épargné, quoi ? *des pleurs*.

Mais les mêmes écrivains ont fait le participe invariable dans les exemples suivants parce que le régime direct est après, et qu'alors *que de*, *combien de*, etc., forment avec le substantif le sujet du verbe suivant. Racine a dit dans *Athalie* (act. III, sc. 7) :

Jérusalem, objet de ma douleur,  
Quelle main en un jour l'a ravi tous tes charmes ?

a ravi, quoi ? *tous tes charmes*.

Dans *Andromaque* (act. I, sc. 1) :

Combien à vos malheurs ai-je donné de larmes !

ai-je donné, quoi ? *des larmes*.

Et Voltaire dans *Brutus* (act. I, sc. 2) :

Quel pouvoir a rompu des nœuds jadis si saints ?

a rompu, quoi ? *des nœuds jadis si saints*.

### § X.

Si le participe passé employé dans les temps composés d'un verbe actif est précédé des mots *le peu* suivis d'un substantif, doit-on pour en déterminer l'accord ou le non accord avoir égard à ce substantif, ou est-ce toujours avec *le peu* que le participe doit entrer en concordance ?

Le seul point de la difficulté est de bien saisir l'idée principale que l'on a en vue ; pour cela il faut nécessairement examiner si *le peu* qui précède le substantif signifie une quantité petite, insuffisante, ou bien s'il a un sens totalement négatif et qui équivaut à *le manque*, *le défaut*.

Dans le premier cas *le peu* n'est regardé que comme accessoire :

Combien de *gens* se sont déjà brisés à cet écueil !

« Combien Dieu en a-t-il exaucés ! Combien en a-t-il abaissés ! » — Combien Dieu a-t-il exaucé, a-t-il abaissé de *gens* ?

L'éclipse a lieu aussi lorsqu'on dit : « Un grand nombre se sont précipités. » —

« Quantité se sont enfuis. » — « Peu se sont échappés. »

(M. Bescher, *Traité des Participes*, page 173, première édition.)

c'est une espèce d'adjectif ; l'objet désigné par le substantif est réellement l'idée principale, et alors c'est ce substantif, singulier ou pluriel, qui doit déterminer l'accord du participe.

Dans le second cas *le peu* sort de sa signification naturelle pour en prendre une de convention ; ce n'est plus qu'un mot que l'urbanité française emploie pour désigner la véritable expression, qui serait trop dure ou pourrait blesser l'amour-propre, et ce mot est celui sur lequel se porte l'attention, abstraction faite de l'objet exprimé par le substantif ; aussi est-ce lui qui doit déterminer l'accord du participe.

Conformément à ces principes on écrira :

AVEC ACCORD : « Le peu d'affection *que* vous lui avez témoignée « lui a rendu le courage. » Le courage ne lui a été rendu que parce que vous lui avez témoigné de l'affection ; vous lui en avez témoigné peu, en petite quantité à la vérité, mais enfin vous lui en avez témoigné. *Le peu* n'est donc là qu'une circonstance, l'affection occupe réellement la pensée, et c'est pour cela que ce substantif détermine l'accord du participe.

SANS ACCORD : « *Le peu* d'affection que vous lui avez témoigné « lui a ôté le courage. » Ici on voit facilement que le courage lui a été ôté parce que vous ne lui avez pas témoigné d'affection : si on emploie *le peu* de préférence à un autre mot qui eût été plus dur, ce n'est que pour adoucir le reproche. *Le peu* est vraiment le mot qui occupe la pensée, aussi est-ce ce mot qui a déterminé l'accord du participe.

AVEC ACCORD : « Le peu d'application *que* j'ai donnée à l'étude « de la géométrie m'a suffi pour n'être pas tout à fait novice dans « cette science. » C'est effectivement l'application qui occupe la pensée ; j'ai donné peu d'application à cette science, mais enfin j'en ai donné, et cela m'a suffi pour n'être pas tout à fait novice dans cette science.

SANS ACCORD : « D'où viennent ces difficultés, si ce n'est *du peu* « d'application qu'on y a donné. » Ici les difficultés ne naissent que faute d'application ; on n'entend certainement pas dire que vous ayez donné de l'application, car si peu que vous en eussiez donné, peut-être les difficultés ne seraient-elles pas nées ; on veut donc parler du manque total d'application, alors c'est *le peu* qui occupe la pensée.

AVEC ACCORD : « Le peu de lumières *que* j'ai acquises me font con- « naître.... » Il est évident que je veux dire que j'ai acquis des lu-

nières, quoique je convienne que j'en ai acquis *peu*, en petite quantité; *le peu* n'est donc là qu'une circonstance, et l'objet dominant, *les lumières acquises*.

SANS ACCORD : « *Le peu* d'exactitude que j'ai trouvé dans cet ouvrage ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur. » C'est parce que je n'ai pas trouvé d'exactitude que je n'ai pas été prévenu en faveur de l'auteur; il est évident que je veux dire qu'il y a défaut, manque d'exactitude, c'est donc *le peu* qui occupe la pensée, et alors c'est ce mot qui détermine l'accord.

Enfin, si Marmontel (page 258 de sa *Grammaire*) a écrit AVEC ACCORD : « Le peu de troupes qu'il a rassemblées ont tenu ferme dans leur poste, » c'est parce que *le peu* n'est là qu'une circonstance, *troupes* est l'objet dominant.

Et s'il a écrit SANS ACCORD : « Le peu d'instruction qu'il a eu le fait tomber dans mille erreurs, » c'est parce que ce n'est certainement pas l'instruction qu'il a eue qui le fait tomber dans l'erreur; mais bien le défaut, le manque total d'instruction; *le peu* alors est le mot qui occupe la pensée, donc c'est lui qui a dû déterminer l'accord.

De même, si Racine (dans la préface d'*Andromaque*) a dit AVEC ACCORD : « Je ne croyais pas que j'eusse besoin de cet exemple pour justifier le peu de liberté que j'ai prise, » c'est parce que la liberté qu'il a prise nécessite sa justification; *le peu* n'est là qu'une circonstance, *liberté* est le vrai régime.

Les phrases suivantes consacrent les mêmes principes, nous nous contenterons de les présenter à nos lecteurs sans les analyser : « Je ne parlerai point du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées. » (VERTOT.) — « Déjotarus gagne le port de Pharsale, petite ville, où il n'a point à craindre le peu d'habitants que la guerre y a laissés. » (MARMONTEL, trad. de la *Pharsale*, liv. VIII.) — « Les Numantins qui en eurent avis, et qui furent instruits du peu de précaution qu'ils avaient pris, les poursuivirent à propos. » (SAINT-RÉAL, *Conjuration de Venise*.) — « Les Américains sont des peuples nouveaux; il me semble qu'on n'en peut pas douter lorsqu'on fait attention au peu de progrès que les plus civilisés d'entre eux avaient fait dans les arts... » (BUFFON, *Histoire naturelle de l'homme*, pag. 209; édition in-12 de l'imprimerie royale.) — « En considérant le peu de progrès qu'on avait fait de part et d'autre durant cette campagne, on devait s'attendre à voir trainer la guerre

« en longueur. » (SUARD, traduct. de l'*Histoire de Charles-Quint*, tome III, liv. 4.)

Voyez le deuxième tableau, page 751.

## § XI.

Les participes *valu* et *coûté* peuvent-ils quelquefois s'accorder? Un grand nombre de Grammairiens, considérant que le participe passé ne doit entrer en concordance qu'avec le régime direct qui le précède, pensent que les deux participes *valu* et *coûté* doivent toujours rester invariables, puisque, disent-ils, *valoir* et *coûter*, étant deux verbes neutres, n'ont pas de régime direct.

*Valoir* et *coûter* sont à la vérité essentiellement neutres en latin; mais ils ne le sont pas toujours en français. En effet, dans le sens figuré, on dit : « Cette bataille lui a *valu* le bâton de maréchal. » — « Ce plaisir lui a *coûté* bien des regrets, » et dans ce sens *valoir* et *coûter* quittent leur signification primitive pour prendre la signification active; VALOIR signifie alors *procurer*, *rapporter*; et COUTER signifie *exiger*, *occasionner*, *causer*, *donner*; par conséquent ils doivent subir les accidents grammaticaux des verbes dont ils tiennent lieu.

On devra donc écrire : « Les honneurs que m'a *valu* mon habit. » — « Les peines que cette affaire m'a *coûtées*; » par la raison que *valu* et *coûtées*, employés ici au figuré, sont actifs et précédés chacun d'un régime direct; — a *occasionné*, quoi? *des peines*; a *procuré*, quoi? *des honneurs*. (Caminade, Bescher, Jacquemard, Bourson et Lemare.)

Plusieurs exemples choisis dans de très bons écrivains viennent à l'appui de cette opinion. On lit dans *Télémaque* (liv. VII, édit. de Barrois, p. 219, et édit. de Lequien, p. 196, faite sur les trois manuscrits connus de Fénelon) : « Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance; » vous m'avez *occasionné*, quoi? *des soins*; le régime direct précède, donc accord.

Dans Racine (*Phèdre*, acte II, sc. 5, édit. de P. Didot) :

*Que de soins m'eût coûtés cette tête charmante!*

*eût exigé*, quoi? *des soins*.

(Dans sa première préface de la tragédie d'*Alexandre le Grand*) : « Sans compter les chagrins que leur ont peut-être *coûtés* les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner. »

(Dans *Britannicus*, acte V, sc. 3, même édition) :

Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés,  
Ai-je pu rassurer mes esprits agités?

a occasionné, quoi? des ennuis.

Dans J.-J. Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, lett. XX) : « Que de pleurs « son départ m'aurait coûtés » (m'aurait causé, quoi? des pleurs)! — (*Émile*, liv. I) : « Mes manuscrits raturés, barbouillés et même « indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée » (ont occasionné, quoi? de la peine). — Enfin, dans M. Dussaulx (son livre intitulé... *De mes Rapports avec J.-J. Rousseau*) : « Que de veilles, « que de tourments il m'a coûtés » (il a occasionné, quoi? des veilles, des tourments). — « Ne serait-il pas doux de retrouver dans l'effet « de nos soins les plaisirs qu'ils nous ont coûtés. » (J.-J. ROUSSEAU, *Nouvelle Héloïse*, t. I.)

Voyez dans le deuxième tableau, pages 750, 751, et dans le troisième, pages 776 à 779, d'autres exemples à l'appui de ces onze solutions.

— L'Académie, dans son Dictionnaire, en 1835, reconnaît le verbe *valoir*, dans le sens de *procurer*, *produire*, comme verbe actif. Mais au mot *coûter*, elle dit : « Le verbe *coûter* étant neutre n'a point de participe; cependant plusieurs « personnes écrivent : les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés; la peine « que ce travail m'a coûtée. L'exactitude grammaticale exige m'a coûté. » Ainsi l'Académie condamne formellement le participe *coûté* employé dans le sens actif. Nous nous soumettons volontiers à cette décision, car, outre que l'Académie nous paraît en cette matière une autorité imposante, il nous semble encore que dans le verbe *coûter* le sens ne change pas tellement du propre au figuré qu'on puisse établir une différence totale, et que dans le premier cas on rende indéclinable un participe qui, dans le second, pourrait se décliner. A plus forte raison, le mot *pesé* devra toujours rester neutre; et l'on écrira dans tous les cas : « Les cent livres que « ce ballot a pesé. » Disons pourtant que la plupart des Grammairiens aujourd'hui s'accordent à donner le sens actif aux participes *coûté* et *pesé*, et que par conséquent cette irrégularité commence à s'appuyer sur l'autorité de l'usage. A. L.

### TROISIÈME TABLEAU

ou

RÉCAPITULATION DES RÈGLES SUR LE PARTICIPE PASSÉ,

Conjugué avec l'auxiliaire avoir, et accompagné d'un régime direct, qui est, ou l'objet de l'action exprimée par ce participe, ou l'objet de l'action exprimée par le verbe placé après le participe.

RÈGLE GÉNÉRALE.

1° Le participe passé, conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, et accompagné d'un régime direct, peut être suivi ou d'un verbe à l'infinitif, non précédé d'une préposition; ou d'un verbe, soit à l'indicatif, soit au subjonctif, soit au conditionnel; ou enfin d'un infinitif précédé de la préposition *à*, ou de la préposition *de*. Pour déterminer si le participe doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, il faut, dans le premier cas, avoir égard à la nature du participe et à celle de l'infinitif. Dans les deux autres cas, il faut examiner avec soin le sens de la phrase; c'est-à-dire que si le régime est l'objet de l'action exprimée par le participe, le participe prend le genre et le nombre de ce régime; mais si le régime est l'objet de l'action exprimée par le verbe qui suit le participe, le participe reste invariable, ayant alors pour régime direct le verbe suivant.

Cette règle est sans exception, lors même que l'infinitif qui pourrait suivre le participe serait sous-entendu.

2° Le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est soumis à la même règle; et c'est, ou la nature du verbe, ou le sens de la phrase qui détermine s'il doit prendre l'accord ou rester invariable.

3° Le participe *fait*, suivi de l'infinitif d'un verbe, soit actif, soit neutre, est le seul qui ne prenne jamais l'accord, parce qu'il forme toujours un sens indivisible avec cet infinitif, tellement qu'il est impossible dans l'analyse de séparer ce participe de l'infinitif, et qu'il imprime un sens actif au verbe neutre dont il peut être suivi.

OBSERVATION.

Dans les phrases où le participe est suivi d'un infinitif, non précédé d'une préposition, il faut nécessairement, ou que le participe appartienne à un verbe actif, et l'infinitif à un verbe neutre; ou que le participe appartienne à un verbe neutre, et l'infinitif à un verbe actif; ou enfin que le participe et l'infinitif appartiennent tous deux à des verbes actifs.

Participe d'un VERBE ACTIF et Infinitif d'un VERBE NEUTRE.

ACCORD, parce qu'alors le régime dépend nécessairement du partici-pe.

Voyez page 754.

Les a-t-on *vus* marcher parmi vos ennemis? (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

« A peine l'avons-nous entendue parler. » (Fénelon.) — « Je l'ai vue souffrir et mourir sans jamais marquer un instant de faiblesse. » (J.-J. Rousseau, *Conf.*, liv. IV.)

Participe d'un VERBE ACTIF et Infinitif d'un VERBE ACTIF.

Le sens de la phrase peut seul déterminer l'accord ou le non accord.

Voyez page 755.

AVEC ACCORD.

« La dame que j'ai entendue chanter. » J'ai entendu la dame chanter, — (chantant, qui chantait).

« Je les ai *vus* voler des fruits. » J'ai vu eux voler, — (volant, qui volaient des fruits).

« Les sujets ont cessé d'en révéler les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes. » (Bossuet, *Or. fun. de la reine d'Angleterre*.) Ils ont vu les maximes céder, — (cédant, qui cédaient aux passions).

« Les liqueurs que je les ai *vus* verser. » J'ai vu eux verser, — (versant, qui versaient des liqueurs).

Participe d'un VERBE NEUTRE et Infinitif d'un VERBE ACTIF.

POINT D'ACCORD, parce qu'alors le régime dépend nécessairement de l'infinitif.

Voyez page 755.

« Je vous envoie les livres que vous avez *paru* désirer. »

« Que d'efforts il a *semblé* faire ! » — « La prière que vous avez *daigné* écouter. »

SANS ACCORD.

« Les airs que j'ai entendu chanter. » J'ai entendu chanter les airs, — (les airs être chantés).

« Je les ai *vu* voler par des filous. » J'ai vu voler eux, — (eux être volés par des filous).

« La guerre ne se faisait pas comme nous l'avons *vu* faire du temps de Louis XIV. » (Voltaire.) — Nous avons vu faire la guerre, — (la guerre être faite autrement).

« Les liqueurs que je leur ai *vu* verser. » J'ai vu verser des liqueurs, — (des liqueurs être versées à eux).

Participe LAISSÉ, suivi de l'Infinitif d'un VERBE NEUTRE.

ACCORD, parce qu'alors le régime direct dépend nécessairement du partici-pe.

Voyez page 758.

« Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein ; le monde vous a laissés rire et pleurer tout seuls. » (Racine.) — « On a vu des bouvreuils qui ayant été forcés de quitter leur premier maître se sont laissés mourir de regret. » (Buffon, *Hist. nat. du bouvreuil*, vol. VIII.) — « Racine, Voltaire, Fénelon, Massillon et ceux qui comme eux ont goûté cette mollesse heureuse des anciens, l'ont laissée entrer dans leurs compositions. » (La Harpe, *Cours de litt.*, t. I, ch. 3.) — « Elle s'est laissée aller à sa passion. » (Le *Dict. de l'Acad.*, au mot *aller*.) — « Elle s'est laissée mourir. » (*Gramm. gén. de Port-Royal*, édit. de 1754.)

Participe LAISSÉ suivi de l'Infinitif d'un VERBE ACTIF employé SANS RÉGIME.

Le sens de la phrase détermine l'accord et le non accord.

(Voyez page 760.)

En parlant d'une biche que l'on a donnée aux chiens pour faire curée : « Je l'ai laissée manger. » J'ai laissé manger la biche, — (la biche être mangée par les chiens).

« Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient laissés faire. » (Fénelon, *Télémaque*.) Ils avaient laissés faire des maux, — (des maux être faits).

« Elle s'est laissée séduire. »

(Le *Dictionn. de l'Acad.* et la *Gramm. gén. de Port-Royal*, édit. de 1754.)

En parlant d'une biche à qui on a laissé prendre de la nourriture : « Je l'ai laissée manger. » J'ai laissé la biche manger, — (mangeant, qui mangeait).

Et je vous ai laissés tout du long quereller, Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Molière, *le Tartufe*, act. II, sc. 4.)

J'ai laissé vous quereller, — (querellant, qui querelliez).

Participe LAISSÉ suivi de l'Infinitif d'un VERBE ACTIF employé AVEC UN RÉGIME DIRECT.

L'Infinitif ayant après lui son régime, celui qui précède le partici-pe appartient nécessairement à ce partici-pe, et le force alors à prendre l'accord.

Voyez page 761.

« Je les ai laissés courir les spectacles. » — « Je les ai laissés manger mes fruits. » J'ai laissé eux courir, — (courant les spectacles). — J'ai laissé eux manger, — (mangeant mes fruits).

« Nous les eussions laissés passer tranquillement leur hiver à Paris. » (Marmontel.) Nous eussions laissé eux passer, — (eux passant leur hiver).

Participe FAIT suivi de l'Infinitif d'un VERBE, soit ACTIF, soit NEUTRE.

POINT D'ACCORD, parce que le participe fait forme toujours un sens indivisible avec l'Infinitif, et que le régime qui précède ne dépend jamais de ce participe.

Voyez page 762.

J'ai pâli du dessein qui vous a fait sortir. (Racine, *Phèdre*, IV, 6.)

On ne fait pas quelqu'un sortir, on fait sortir quelqu'un; que dépend donc de sortir.

Une effrayante voix s'est fait [alors entendre. (Voltaire, *OEdipe*, I, 3.)

Une voix ne se fait pas, elle fait entendre soi; se dépend donc de l'infinitif.

« L'amour d'une vaine gloire vous a fait parler sans prudence. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.) On ne fait pas quelqu'un parler; on fait parler quelqu'un.

« La nature n'a-t-elle pas imposé une assez grande peine au peuple et aux malheureux de les avoir fait naître dans la dépendance? » (Massillon, *Hum. des Grands*.) La nature n'a pas fait le peuple; elle a fait naître le peuple.

« Télémaque prend ses armes, don précieux de la sage Minerve.... qui les avait fait faire par Vulcain. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XVIII.) Minerve n'avait pas fait les armes, elle avait fait faire, commandé de faire les armes.

Participe suivi d'un verbe précédé de la préposition A ou de la préposition DE.

ACCORD, quand le régime direct qui précède dépend du participe.

Voyez page 764.

« L'Europe a reconnu que Pierre le Grand avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien. » (Voltaire, *Hist. de Pierre le Gr.*) Il avait mis la gloire à faire du bien.

« Le fils d'Ulysse comprit la faute qu'il avait faite d'attaquer ainsi le frère d'un des rois alliés qu'il était temps de secourir. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XVI.) Il avait fait la faute d'attaquer.

— Nous n'écrivons pas avec Boniface : « Voilà les ennemis que la reine a eus à combattre; » parce que l'idée n'est pas qu'elle a eu des ennemis; mais qu'elle a eu à combattre ces ennemis. Au contraire, on écrira : « La peine que j'ai eue à m'échapper; la difficulté que j'ai eue à partir. » Enfin nous dirons : « Les places qu'il a eues à donner. » Mais ce dernier cas peut faire doute. On dit également, j'ai une maison à vendre, ce qui indique le fait; ou j'ai à vendre une maison, ce qui marque plutôt l'obligation, la volonté. Il nous semble qu'on doit admettre cette nuance dans le participe. Alors le propriétaire dira : « La maison que j'ai eue à vendre; » et le notaire dira : « que j'ai eu à vendre. » L'un a eu la maison qui était à vendre; l'autre a eu seulement à la vendre. A. L.

POINT D'ACCORD, quand le régime direct qui précède dépend de l'infinitif.

Voyez page 764.

« Ne faites rien qui ne soit digne des maximes de vertu que j'ai tâché de vous inspirer. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XII.) Je n'ai pas tâché des maximes, j'ai tâché d'inspirer les maximes de vertu : le régime dépend donc de l'infinitif.

« Je lui ai offert ma main qu'elle a refusé d'accepter. » (Molière, *Mal. imag.*, acte I, sc. 2.) Elle a refusé d'accepter ma main.

« Je ne révèle point ici tant de grandes actions qu'elle a tâché de rendre secrètes. » (Fléch., *Or. fun. de madame d'Aiguillon*.) Elle a tâché de rendre les actions secrètes.

« Il est vrai qu'entraîné par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route que sa sagesse et sa raison lui faisaient tenir, et qu'il avait résolu de suivre. » (Bourdaloue, *Or. fun. du prince de Condé*.) Il avait résolu de suivre la route.

« Les combats éternels qu'elle avait eu à soutenir du côté de ses passions sont finis. » (Massillon.) Elle avait eu, quoi? à soutenir des combats.

Participe précédé d'un régime qui est l'objet de l'action exprimée par un INFINITIF SOUS-ENTENDU.

POINT D'ACCORD, parce que le régime direct qui précède ne dépend point du participe.

Voyez page 764.

« N'est-il pas louable d'avoir cherché les plus noires couleurs qu'il a pu, pour donner de l'horreur d'un si détestable abus? » (Arnault, let. à M. Perrault. *OEv. de Boileau*.)

On ne peut pas les plus noires couleurs, on peut les chercher; cet infinitif est donc sous-entendu, et le régime en dépend.

« Je lui ai lu mon épître très posément, jetant dans ma lecture toute la force et tout l'agrément que j'ai pu. » (Boileau, *Let. à M. Verrier*.) Le sens fait voir qu'il y a un mot de sous-entendu; ce mot est l'infinitif jeter, auquel le régime appartient.

« S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait voulu. » (Voltaire.) C'est-à-dire, qu'il aurait voulu avoir, ou bien, que je lui fisse.

« Ils ont donné à leurs enfants toute l'éducation que leur a permis leur fortune. » Supplétez : permis de donner.

Participe suivi ou d'un Indicatif, ou d'un Subjonctif, ou d'un Conditionnel.

POINT D'ACCORD, parce que le régime direct qui précède ne dépend point du participe.

Voyez page 765.

« Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense qu'il avait compté que je ferais chez lui. » (Lesage, *Gil Blas*.) Il n'avait pas compté la dépense; il avait compté que je ferais la dépense.

« Les succès que vous avez prétendu que j'obtiendrais n'ont pas répondu à votre attente. » (Beauzée.) Vous n'avez pas prétendu les succès; vous avez prétendu que j'obtiendrais des succès.

« Les affaires que vous aviez prévu que vous auriez. » — « La conduite que j'avais supposé que vous tiendriez. » — « La leçon que vous avez voulu que j'étudiasse. » (Les Grammairiens modernes.)

Vous n'aviez pas prévu les affaires, mais vous aviez prévu que vous auriez des affaires. Je n'avais pas présumé la conduite, mais j'avais présumé que vous tiendriez la conduite. Vous n'avez pas voulu la leçon, mais vous avez voulu que j'étudiasse la leçon.

Que, dans toutes ces phrases, n'est donc pas le régime du participe, mais il l'est du verbe qui est à la suite.